

Compte rendu du CSE du 30/10/2025

Au sommaire

- Actualités de la Direction
 - Départ du DR
 - Fermetures des agences
 - Cyberattaque
 - Visites de sites
 - Paniers repas
- Des mises au point de la Direction : Recadrages - Procédures disciplinaires
- Consultation sur le projet de relogement de la DRD Limoges
- Consultation sur la situation économique et financière
- Information en vue d'une consultation sur la politique sociale de France Travail Nouvelle Aquitaine

Vous avez des **questions**, des **remarques**, des **suggestions** ?

Vous **souhaitez vous impliquer** à nos côtés, même de **façon limitée et discrète** ?

Vous **appréciez** nos communications et **souhaitez** juste nous encourager ?

N'hésitez pas ! Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr



Informations de la Direction

• Départ d'Alain Mauny

Le Directeur Régional, Alain Mauny, annonce qu'il quittera "physiquement" ses fonctions le 31 décembre 2025, tout en restant officiellement en poste jusqu'au 28 février. Il affirme que son travail sera effectué jusqu'à la fin. Le processus s'est déroulé très rapidement, trop rapidement nous déclare-t-il, car il aurait apprécié aller au bout de certains projets. Il précise que le nom du/de la futur(e) DR n'est pas connu actuellement, car seul le directeur général a le pouvoir de le/la nommer, contrairement aux bruits qui courent ... ☑ Note de la CFE CGC NA : effectivement des noms circulent déjà !

• Fermetures des agences

La livraison 25M12, dont la mise en production est prévue le 15 décembre, étant jugée "assez lourde", il a été décidé de fermer les agences les jeudis 11 décembre et 18 décembre.

• Cyberattaque et Fuite de Données

France Travail a subi une nouvelle cyberattaque avec fuite de données. Un groupe cybercriminel, connu sous le nom de Storm, a fait circuler des tweets pour revendiquer la détention de données de 31 000 demandeurs d'emploi. Selon les premières investigations, les données ont été extraites grâce à un logiciel malveillant de type info stealer (voleur de données) présent sur les ordinateurs personnels des demandeurs d'emploi, permettant de récupérer leurs données de connexion à leur insu. ☑ Note de la CFE CGC NA : A notre connaissance, plus de 500 espaces ont fait l'objet d'une réactivation par les fonctions support, suite vérification par les sites, pour le seul mois d'octobre.

• Visites de sites

La Direction a visité les agences de Bordeaux Mériadeck et de la Teste. Les discussions ont été "franches et transparentes" concernant la charge de travail et les difficultés rencontrées, tout en valorisant la qualité du travail rendu par les collègues.

• Paniers repas Noël

Alain Mauny regrette de ne pouvoir offrir des paniers repas à l'occasion des fêtes de Noël, suite à une instruction du Premier Ministre. ☑ Note de la CFE CGC NA : c'est en effet regrettable, ces paniers étant appréciés.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr



La Direction a tenu à faire quelques mises au point ...

Entretiens de recadrage : La Direction s'est déclarée « entièrement satisfait(e) » de « l'augmentation significative des entretiens de recadrage» avec les ELD ou des convocations par les DT.

L'objectif de ces entretiens est de se dire les choses franchement et de ne pas laisser les situations s'envenimer et aboutir à des procédures disciplinaires.

Les convocations ou entretiens au niveau des DT font suite à des éléments qui sont portés à la connaissance de la DT et considérés comme «sérieux». Ces entretiens visent à «recadrer» ou à «faire le point avec les agents»; ils ne constituent pas la procédure disciplinaire en tant que telle, puisque celle-ci ne peut être initiée que par la Direction Régionale.

La Direction a rappelé qu'elle avait envoyé un **«courrier de recadrage à un agent qui avait eu un comportement inapproprié»** car «on ne peut pas reprocher à des demandeurs DE d'avoir une attitude respectueuse si nous ne sommes pas nous-mêmes exemplaires».

Managers à temps partiel ? : La Direction s'interroge...

Séminaire GDD : Le Directeur Régional organise un séminaire **obligatoire en présentiel** pour tous les conseillers GDD, afin de valoriser leur rôle jugé parfois «oublié» dans la stratégie France Travail.

L'objectif est d'offrir une vision globale des problématiques (incluant IA et informatique), et non un contenu purement technique. Des intervenants de la DG sont prévus. Le séminaire est considéré comme une activité professionnelle. Pour le DR, **«il est hors de question pour les GDD d'être en agence ce jour-là.»** Le DR s'est dit **«surpris»** par les réticences sur l'obligation de participation.

La Direction a géré la logistique (hôtels pour les collègues éloignés, accompagnement garde d'enfants) et a rappelé la règle des déplacements concernant l'hébergement. Une attention sera portée aux agents reconnus handicapés avec des préconisations médicales.

Le DR a conclu qu'il allait **«valoriser ceux qui seront là»**...

Procédures disciplinaires : la Direction a insisté sur l'importance de ne pas laisser passer les manquements.

La Direction estime qu'il est **«important de communiquer sur le fait qu'elle appliquera des sanctions disciplinaires»** pour des raisons telles que les «agressions sexistes», les «postures jugées problématiques», les «conflits d'intérêt» ou les «détournements de finalité».

L'objectif ne sera pas de donner des noms, mais de communiquer sur le fait que des sanctions sont appliquées pour que les agents sachent ce qui n'est pas autorisé.

La Direction met en garde les agents qui seraient tentés de frauder. Exemples : **la « falsification d'un arrêt de travail a fait l'objet d'une procédure disciplinaire»** engagée immédiatement. Dans le cadre des aides du CSE, des faux justificatifs transmis sont à l'étude pour suite à donner.

Licenciement : La Direction a confirmé **«avoir procédé à un licenciement pour insuffisance professionnelle»** au cours de 2025.



Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr



Consultation sur la situation économique et financière

Le budget 2025 de FT Nouvelle Aquitaine est en fort recul (-23,1 %) sur les dépenses d'intervention

- L'enveloppe fongible baisse de 11 M€ par rapport à 2024 et doit désormais financer le dispositif VSI et le renforcement de la POEI.
- L'enveloppe non fongible (plus rigide) augmente légèrement grâce à de nouvelles prestations : Créescope, Direction Emploi.
- La masse salariale n'augmente que de +0,4 % en 2025. Cette hausse intègre la négociation annuelle obligatoire (NAO) de +1,75 % en vigueur depuis janvier 2025. Mais certaines primes (performance et prime de partage de la valeur) ne sont pas renouvelées pour 2025.

Les frais de fonctionnement continuent de baisser : -2,73 % (-422 000 €) dans le cadre du plan de maîtrise des dépenses.

L'analyse de la CFE CGC : notre analyse fait ressortir une forte tension entre les ambitions de la Loi Plein Emploi, nécessitant plus de moyens humains pour les nouveaux publics BRSA et les contrôles renforcés) et la réalité budgétaire, marquée par un désengagement important des financements.

Ainsi, France Travail demande à ses salariés d'absorber une charge de travail croissante en étant plus "efficaces" grâce à de nouveaux outils technologiques (IA), sans augmenter significativement la rémunération ni les effectifs stables.

Explication du vote de la CFE CGC Métiers de l'Emploi : Comme chaque année, **nous nous devons de saluer la bonne exécution budgétaire** des sections comptables 3 et 4 au niveau de notre région.

Pour autant, cette exécution budgétaire s'inscrit **dans une stratégie plus globale** au niveau de notre établissement national à laquelle **nous ne souscrivons plus**. En effet, notre projet de budget national 2025 affiche **un décalage de plus en plus important** entre les **ambitions poursuivies** et les **moyens financiers alloués**, ce qui ne manque pas de se répercuter dans le projet de budget 2025 des dépenses des sections 3 et 4 de notre région.

Pour combler ce fossé, la direction mise sur une "démarche d'efficience" et le déploiement d'outils d'intelligence artificielle. Elle nous promet que ces outils vont "libérer du temps" pour nos usagers. C'est un pari risqué ! La CFE-CGC ne peut accepter que la réussite de la transformation de notre établissement repose sur de simples gains d'efficience quantitatifs, sans budget suffisant pour garantir un service de qualité et un accompagnement humain efficace tant au niveau national que régional.

Dans ces conditions, la CFE-CGC se voit donc contrainte de se prononcer contre l'exécution budgétaire 2024 et le projet de budget 2025 des dépenses de la section 3 et de la section 4 de la région Nouvelle Aquitaine.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr



Consultation sur le projet de relogement de la DRD de Limoges

Présentation de la Direction : Le projet de relogement du site actuel d'Ester vers l'avenue du Général Leclerc s'inscrit dans une politique d'économies et de sobriété. Ses objectifs sont d'améliorer le bilan carbone, de réduire les coûts et d'adapter les espaces aux nouveaux usages (télétravail, travail collaboratif).

- Le bâtiment actuel représente 2 632 m² tandis que le nouveau projet n'occupera que 1 492 m². Cela représente une réduction de surface de 1 140 m². Respect du référentiel immobilier de France Travail, fixant la norme à 14 m² par agent (incluant toutes les surfaces : circulation, sanitaires, zones de travail, salles de formation). Des gains financiers importants sont attendus sur les loyers, les charges, le chauffage/climatisation, la maintenance, le nettoyage et l'entretien des espaces verts.
- L'aménagement est basé sur le principe du Flex-office, 100 % en open-space, avec des espaces modulables et évolutifs. Avec 97 agents CDI au 31 juillet 2025 pour 132 postes de travail fin 2024, la Direction a déterminé un ratio de 7 à 8 postes de travail pour 10 collaborateurs. Le nouveau site comportera donc 77 postes disponibles (hors bureaux silence et coworking), le référentiel appliqué étant de 0,8 poste par agent. L'aménagement prévoit de nouveaux bureaux dépersonalisés, des îlots de 2 à 6 agents, des bureaux de passage réservables, et des zones de confidentialité/bulles pour l'isolement. Chaque Direction disposera de son espace dédié, ce qui limite partiellement le Flex Office.
- Le site prévoira un parking végétalisé de 40 places (incluant les véhicules de service). Des places supplémentaires seront disponibles dans le parking annexe de l'agence loué actuellement. Pour les stagiaires et les agents en formation, le stationnement urbain et le covoiturage sont préconisés. Une plateforme France Travail de covoiturage sera mise en place, utilisant l'application préconisée par la RSE.
- Un processus de concertation a été mené dès janvier 2025, impliquant des managers et des ambassadeurs pour relayer l'information. Le permis de construire a été obtenu en février 2025. Le déménagement et l'ouverture sont prévus pour juin 2027 (semaine 23).
- L'étude a identifié des risques liés au modèle Open Space, notamment l'augmentation des risques de nuisance sonore et des difficultés de concentration, impactant l'efficacité. Elle a aussi soulevé l'inquiétude liée au stationnement et la possibilité d'une charge mentale supplémentaire pour certains agents, tout en notant que les espaces collaboratifs facilitent le lien social.



Explication du vote de la CFE CGC Métiers de l'emploi : Les élus de la CFE CGC ont eu l'occasion d'échanger avec un grand nombre d'agents concernés par le projet. Ces discussions révèlent des avis nuancés au sein du personnel. Alors que certains saluent une présentation jugée claire et bien élaborée, d'autres expriment un besoin d'information complémentaire sur certains aspects du projet. Nous tenons à souligner que plusieurs propositions et retours d'agents ont été intégrés au projet et nous en remercions la direction.

Cependant, des contraintes externes au projet initial, notamment les possibilités de stationnement qui se révèlent inférieures aux ambitions de départ suscitent de nombreuses interrogations légitimes. Si une partie des collègues voit ce projet comme une opportunité positive, il apparaît qu'une proportion significative, environ la moitié maintient des réserves et reste en attente de clarification.

Les élus CFE CGC considèrent qu'un projet de cette ampleur pour être pleinement réussi doit rassembler une adhésion plus large que celle observée actuellement. Les élus CFE CGC rendent donc un avis défavorable.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Information en vue d'une consultation sur la politique sociale de France Travail NA

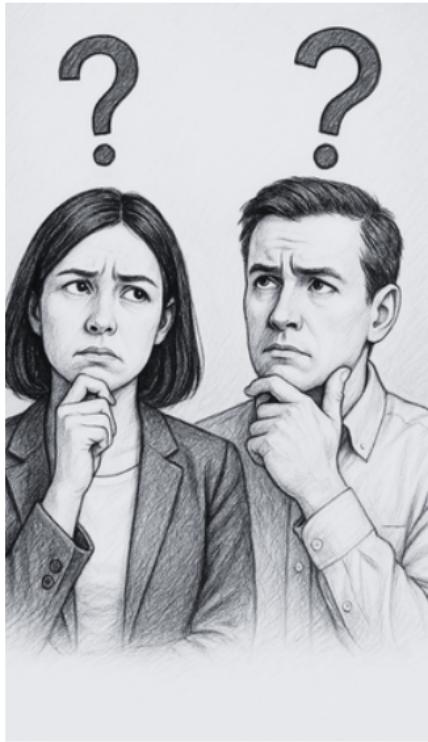
Présentation de la Direction : L'année 2024 a marqué l'amorce de la transformation et du développement des compétences. L'Académie France Travail, un "bien commun" pour les salariés de France Travail et les partenaires du Réseau pour l'Emploi, a été mise en place. En Nouvelle-Aquitaine, l'investissement en formation est jugé important et ambitieux, avec une moyenne de 6,4 jours de formation par agent et un très bon taux de participation (97,09 %).

- Recrutement et Attractivité :** Suite à la transformation et dans un contexte de tension du marché du travail, France Travail a revu son processus de recrutement externe pour les conseillers. Désormais, l'expérience professionnelle de cinq ans est prise en compte si un candidat n'a pas le niveau Bac + 2 ou plus. L'objectif est de rendre les métiers visibles et attractifs pour capter des profils adaptés. Une expérimentation de recrutement via MRS s'est montrée peu concluante mais la direction n'exclut pas de la retester différemment. Le recrutement classique, quant à lui, est toujours d'actualité.
- Le nouvel outil de gestion administrative et de paie,** Osiris, a été déployé en 2025. La Direction a reconnu la difficulté liée à la reprise et à la fiabilisation des données entre l'ancien et le nouveau système, mais a précisé que ce travail est absorbé à 99 %.
- Intelligence Artificielle et Efficiency :** Le travail sur l'IA et la data est une priorité continue en 2024 et 2025. Des modules de formation comme "Apprendre à promettre" sont mis à disposition sur l'Académie FT.
- Mesures Salariales :** Suite à l'échec de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), le Directeur Général a pris des décisions unilatérales incluant une augmentation de 1,75 % des salaires pour les agents de droit privé (hausse de la partie fixe et de la valeur du point de RTT) et le versement d'une prime de partage de la valeur. La valeur faciale du titre-restaurant est passée à 11,97 € en 2024.



Nous serons consultés lors du CSE de novembre et nous aurons l'occasion d'exprimer notre avis circonstancié.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr





MANAGERS et NON MANAGERS

TECHNICIEN-NE * AGENT DE MAÎTRISE CADRE

* A compter de D1 ou 2.2

Rejoignez la CFE CGC !

Plus que jamais, la CFE-CGC est à **vos côtés** pour **vous conseiller, vous accompagner** dans vos projets, et **vous soutenir** dans les difficultés que vous rencontrez.

Que vous soyez **technicien, agent de maîtrise**, ou **cadre**, prenez la décision de participer à la vie sociale de France Travail en rejoignant la CFE-CGC.

Nous notons à la CFE CGC de plus en plus de sollicitations, d'inquiétudes,

d'interrogations de la part d'agents, managers ou non managers :

(accords, efficience, promotions, recours, télétravail, RH, posture, résultats, pilotage, pression en tout genre, entretiens + ou - informels de recadrage, ...).

Vous avez des questions, des remarques, un besoin d'accompagnement ?

N'hésitez pas ! Contactez-nous !



Marie-Anne
Terrière



Marc-Antoine
Bonacasa



Isabelle
Grand-Morcel



Stephen
Santiago



Marjorie
Pichevin



Kader Adda



Catherine
Lopez



SYNDICAT DES
TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE,
CADRES
NOUVELLE AQUITAINE

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

